

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal d'Ulverton, tenue le 3 juillet 2023 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SYLVAIN CLAIR	Siège # 3	PHILIPPE GOSELIN	Siège # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés.151-07-2023 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Marie Gervais** à 19h01.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 152-07-2023 **CONSIDÉRANT QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par **Joëlle Hénault**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour, avec ses ajouts.

ADOPTÉE

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2023

Rés. 153-07-2023 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par **Marie Gervais**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Rés. 154-07-2023 Il est proposé par **Philippe Gosselin**, appuyé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des membres présents de classer la correspondance du mois de juin selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DES COMITÉS

- Rapport de la mairesse
- Rapport de la directrice générale
- Rapport du comité de la Fête du Village
- Rapport de la voirie
- Rapport du conseiller #4

5.1 Période de questions des conseillers sur les rapports de la mairesse et des comités

5.2 Cancer du sein – Campagne Go Found Me

Rés. 155-07-2023

CONSIDÉRANT les nouvelles sur l'état de santé d'une collègue ;

Il est proposé par **xxxx**, appuyé par **xxxx** et résolu à l'unanimité des membres présents de partager le lien Go Found Me sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité ;

ET de remettre la somme de 100 \$ au moyen de la plateforme Go Found Me.

REJETÉE SUR DIVISION

6. FINANCE

6.1 ADOPTION DES COMPTES DU 1ER JUIN AU 30 JUIN 2023

Rés. 157-07-2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel, à chacun des membres du Conseil, des comptes à payer au montant de 33 806,29 \$, des salaires et des déductions à la source de 18 409,81\$ et des chèques émis au montant de 210 966.17 \$ pour un montant total de 263 182,27 \$

Il est proposé par **Sylvain Clair**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 1er au 30 juin 2023 soient acceptés et autorise la directrice générale, Hélène Dumais, à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2021-05 totalisent 6 894,65 \$ Les salaires versés et les déductions à la source totalisent un montant de 18 409,81 \$

ADOPTÉE

7. URBANISME

7.1 Permis émis depuis le 1^{er} juin 2023 :

Bâtiment accessoire	2
Certificat d'autorisation	1
Construction	1
Rénovation	7

7.2 Demande d'autorisation à la CPTAQ- Lot 3511494 :

Rés. 158-07-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 3511494 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est utilisé à des fins de parcs par la municipalité depuis 1961 ;

CONSIDÉRANT QUE le parc existe déjà ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette utilisation par la CPTAQ n'influencera pas l'homogénéité du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette utilisation par la CPTAQ n'apportera pas de nouvelles contraintes à l'agriculture ;

Il est proposé par **Sylvain Clair**, appuyé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité d'Ulverton appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin d'autoriser l'utilisation du lot 3511494 à des fins de parcs.

ADOPTÉE

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA : 15 MINUTES

9. ADMINISTRATION

9.1 Vacances estivales - Fermeture du bureau municipal

Rés. 159-07-2023

CONSIDÉRANT QUE les demandes de services municipaux diminuent lors des vacances de la construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Claude Lefebvre** appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 juillet au 5 août 2023.

ADOPTÉE

9.2 Programme soutien à l'action bénévole – Demande de subvention

Rés. 160-07-2023

CONSIDÉRANT QUE la Fête au village et le Marché de Noël sont soutenus par des bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces événements est de 3 080 \$;

Il est proposé par **Claude Lefebvre**, appuyé par **Sylvain Clair** et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une subvention de 2 000 \$ au programme soutien à l'action bénévole auprès du député André Bachand.

ADOPTÉEⁱⁱ

10. VOIRIE

10.1 Déneigement saison hivernale 2023-2024 sur 19,2 km de chemins – Appel d'offres sur invitation

Ce point est reporté à une prochaine séance de conseil.

10.2 Ponceau chemin Bogie - Résultats de l'appel d'offres

Rés. 161-07-2023

CONSIDÉRANT La soumission reçue ;

Appel d'offres ponceau Bogie ULV 2023-03

L'ouverture des soumissions faite le 29 juin à 15h en présence de la maîtresse, Lynda Tétreault, et d'Hélène Dumais, directrice générale

Soumissionnaires	Coût des travaux
J. N. Francoeur	30 552,31 \$

Il est proposé par **Sylvain Clair**, appuyé par **Philippe Gosselin** et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater J. N. Francoeur pour la réalisation du changement de ponceau du chemin Bogie au coût de 30 552,31 \$ taxes incluses.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

10.3 Chemin Molly Hill – Réparation du chemin abimé par les castors

Rés. 162-07-2023

CONSIDÉRANT les dommages au chemin causés par les castors ;

Il est proposé par **Karl Lyndsay**, appuyé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des membres présents de réparer le chemin Molly Hill au coût de 1 500 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE^{iv}

11. RÈGLEMENTS

11.1. Avis de motion et présentation du règlement 2023-03 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats abrogeant le règlement 2021-05

La conseillère, **Marie Gervais**, donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure de ce Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement intitulé "2023-03 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats abrogeant le règlement 2021-05".

En vertu de l'article 445 du Code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des membres du conseil et du public. La mairesse, **Lynda Tétreault**, présente le projet de règlement 2023-03 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats abrogeant le règlement 2021-05.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Des citoyennes, organisatrices d'une levée de fonds pour l'aménagement du parc Dunkerley, remettent un chèque de 1 482,25 \$ à la municipalité pour l'achat de but de soccer.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS OU VARIA(S)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 163-07-2023

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à **19h19** La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 14 août 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 4^e jour du mois de juillet 2023.

Lynda Tétreault,
Mairesse

ⁱ 20230712 Envoi de la résolution et de la demande à l'inspecteur

ⁱⁱ 20230705 Envoi de la résolution et de la demande au député- 1000\$ octroyés

ⁱⁱⁱ 20230705 Envoi de la résolution à Sami Basma et à J.N. Francoeur

^{iv} 20230706 Mandat donné à